

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre d'État,
Ministre de la Transition écologique et solidaire

Hotel de Roquelaure
246 Bvd Saint Germain
75007 PARIS

Soulac le 18 Janvier 2018

Monsieur le Ministre,

Les deux associations de Gironde et de Charente-Maritime que nous représentons « Estuaire pour Tous » et l'APSEM (représentant au total près de 2000 adhérents), se battent depuis de nombreuses années pour que la question des prélèvements de granulats marins dans l'estuaire de la Gironde fasse l'objet d'études sérieuses et poussées, quant aux conséquences qu'ils peuvent avoir sur le phénomène d'érosion des côtes. Elles s'inquiètent en outre de la modification réglementaire récente tendant à déposséder les parcs naturels marins de leur pouvoir de rendre des avis conformes pour toute opération qui serait envisagée dans leur espace de compétences et en particulier celles très sensibles des prélèvements de granulats. Sans cette prérogative, le rempart qu'offrent ces parcs naturels marins, face à de nouveaux projets d'extraction démesurée, négligeant totalement les conséquences sur l'environnement littoral, deviendrait absolument inefficace.

Le sable étant devenu une ressource mondialement convoitée, il n'est pas acceptable de mettre en danger notre littoral et son patrimoine pour répondre à de simples besoins immobiliers ou de travaux publics. Nos associations militent en conséquence pour que des **études d'impact « érosion côtière »** soient systématiquement conduites, à l'instar de celles menées pour l'environnement, avant toute opération de prélèvements de granulats. La proximité de zones habitées denses entre la Pointe de Bonne Anse et Royan sur la rive droite de l'estuaire et dans le Médoc de la Pointe de La Négade à Soulac où un immeuble construit dans les années 70 a dû être évacué en 2014, devrait à notre sens inciter les pouvoirs publics à une très grande vigilance.

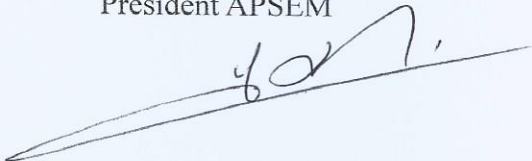
Nos associations s'alarment en outre de la méconnaissance persistante des mouvements hydro-sédimentaires dans le panache estuarien de la Gironde et notamment dans la zone située autour du phare de Cordouan, méconnaissance qui rend totalement imprévisible aujourd'hui l'érosion côtière (qui par endroit atteint des volumes dramatiques) ainsi que l'apparition et la disparation aléatoires de bancs de sable.

Pour cette raison, nos associations réclament depuis des années que soient menées des campagnes de relevés et de suivis hydro-sédimentaires par le SHOM, service français mondialement reconnu et apte à conduire ce genre d'investigation. Sans la connaissance précise des mouvements de sable, les conséquences ne peuvent pas être correctement évaluées et les autorisations de prélèvements sont alors délivrées à l'aveugle.

Connaissant votre implication et vos combats pour la protection de l'environnement, nous vous demandons instamment de prendre en compte, tant l'inquiétude des présidents des parcs naturels marins que les efforts des associations pour préserver notre espace côtier. En attendant votre arbitrage, nos associations ont pris note de la décision sage et prudente du gouvernement de rejeter un projet d'extraction de granulats au lieu-dit « *Le Matelier* » (face à la commune Des Mathes-La Palmyre en Charente-Maritime). Elles suggèrent en outre, et en attente de vos décisions, de décider d'un moratoire sur tout prélèvement de granulats marins.

Croyez, Monsieur le Ministre, à notre très haute considération.

Yves Bannel
Président APSEM



Maryse Sinsout
Présidente Estuaire pour tous

m sinsout